

LA FAMILLE

MARGANE DE LAVALTRIE

PAR

PIERRE-GEORGES ROY



LÉVIS

=

1917

Tiré à 125 exemplaires



LA FAMILLE MARGANE DE LAVALTRIE

SERAPHIN MARGANE DE LAVALTRIE (1)

Séraphin Margane de Lavaltrie était originaire de Paris, paroisse Saint-Benoît. Il était fils de Sébastien Margane et de Denise Jonnot. Séraphin Margane père est qualifié d'avocat au parlement de Paris.

Lieutenant des gardes du maréchal d'Estrades, puis lieutenant au régiment de Lignières, M. de Lavaltrie prit du service sous M. de Tracy en 1664 et passa dans la Nouvelle-France comme lieutenant dans le régiment de Carignan en 1665.

Lorsque Louis XIV rappela le régiment de Carignan en France, il fit savoir aux officiers et soldats qu'il serait fort aise de voir un certain nombre d'entre eux s'établir au pays. Plusieurs officiers et plus de quatre cents soldats adoptèrent alors le Canada pour leur nouvelle patrie.

Les soldats reçurent une petite somme d'argent pour aider à leur établissement. Quant aux officiers le roi leur donna des concessions de terre.

M. de Lavaltrie fut du nombre de ceux qui restèrent ici.

Le 29 octobre 1672, l'intendant Talon lui accordait une importante concession de terre.

(1) M. de Lavaltrie signait indifféremment "La Valterie" et "La Valtrie". On a écrit la Valterye, La Valtrye, La Valtery, La Valterie, la Valterie, La Valtric, et Lavaltrie. Nous adoptons cette dernière orthographe qui est la plus communément en usage de nos jours et qui se rapproche le plus, d'ailleurs, de celle employée par M. de Lavaltrie lui-même.

“ Sa Majesté, disait M. Talon, ayant de tout temps recherché avec soin et le zèle convenable au juste titre de fils aîné de l'église les moyens de pousser dans les pais les plus inconnus par la propagation de la foy et la publication de l'Evangile la gloire de Dieu avec le nom chrétien, fin première et principale de l'établissement de la colonie française en Canada, et par accessoire de faire connaître aux parties de la terre les plus éloignées du commerce des hommes sociables la grandeur de son nom et la force de ses armes, et n'ayant pas estimé qu'il y en eut de plus sûrs que de composer cette colonie de gens capables de la bien remplir, par les qualités de leurs personnes, l'augmenter par leurs travaux et leur application à la culture des terres, et de la soutenir par une vigoureuse défense contre les insultes et les attaques auxquelles elle pourrait être exposée dans la suite des temps, a fait passer en ce pays bon nombre de ses fidèles su.etc., officiers de ses troupes dans le régiment de Carignan et autres dont la plupart se conformant aux grands et pieux desseins de Sa Majesté, voulant bien se lier au pays en y formant des terres et seigneuries d'une étendue proportionnée à leur force, et le sieur de la Valterye, lieutenant de la compagnie de , au régiment de , nous ayant requis de luy en départir ; nous, en considération des bons, utiles et louables services qu'il a rendus à Sa Majesté en différents endroits, tant en l'ancienne France que dans la Nouvelle depuis qu'il y est passé par ordre de Sa Majesté, et en vue de ceux qu'il témoigne vouloir rendre cy-après, en vertu du pouvoir par elle à nous donné, avons accordé, donné et concédé, accordons, donnons et concédons par ces présentes au dit sieur de la Valterye la quantité d'une lieue et demie de terre de front sur pareille profondeur, à prendre sur le fleuve St-Laurent, bornée d'un côté les terres appartenants au séminaire de Montréal, et de l'autre celles non concédées, par devant le dit fleuve, et par derrière aux terres non concédées, avec les deux ilets qui sont devant la dite quantité de terre et la rivière St-Jean comprise ; pour jouir de la dite terre en fief et seigneurie et justice, luy, ses hoirs et ayant cause. . . ” (2)

Les conditions imposées à M. de Lavaltrie étaient les mêmes que celles qu'on réclamait de tous les concessionnaires de seigneuries à cette époque : foi et hommage au château Saint-Louis, à Québec ; tenir ou faire tenir feu et lieu sur sa concession ; conservation des bois de chêne ; avis au roi ou à la Cie des Indes Occidentales des mines, minières, minéraux trouvés dans la seigneurie ; etc., etc.

En 1673, M. de Lavaltrie fit partie de l'expédition de M. de Frontenac au lac Ontario.

(2) *Pièces et documents relatifs à la tenue seigneuriale*, p. 262.

Le gouverneur partit de Montréal vers la fin de juin avec une flotille de quatre bateaux plats et de cent vingt canots, qui portaient six canons et quatre cents hommes.

Le principal objet du voyage de M. de Frontenac était d'élever un fort sur les bords du lac Ontario d'où on pourrait surveiller les mouvements des Iroquois.

Le fort fut placé sur une pointe près de l'entrée de la rivière de Cataracoui et reçut le nom de Frontenac. C'est aujourd'hui Kingston. On y mit tant d'ardeur que le fort fut bâti en quelques jours. M. de Frontenac put même y laisser un commandant avec une petite garnison.

Le récit officiel de l'expédition de M. de Frontenac au lac Ontario mentionne à plusieurs reprises le nom de M. de Lavaltrie (3).

Le recensement de la Nouvelle-France fait dans l'automne de 1681 nous apprend que M. de Lavaltrie était fixé dans sa seigneurie. M. de Lavaltrie avait alors 38 ans, sa femme 29 ans, leurs enfants, Marie-Anne, 13 ans ; Charles, 11 ans ; François-Marie, 9 ans ; Geneviève, 7 ans ; Louise, 5 ans ; Pierre, 3 ans, et Barbe, 8 mois. Il y avait dans le manoir 3 fusils et 2 pistolets. Les écuries contenaient 10 bêtes à cornes. M. de Lavaltrie avait 20 arpents en valeur. Le recensement nous donne aussi les noms des censitaires du seigneur de Lavaltrie : Gabriel Gibault, François Bottu, Antoine Desève, Jean Casavant, Pierre Guignet, Jacques Lafontaine, Pierre Lesiège, Nicolas Prunier et Claude Bourgeois.

Le 2 novembre 1681, le gouverneur de Frontenac écrivait au ministre :
" J'envoie à Sa Majesté un placet que les officiers subalternes qui sont habitués en ce pays m'ont prié de lui présenter et qu'ils vous supplient, Monsieur, de vouloir appuyer de vos offices.

" Il y a trois ans que Sa Majesté me fit l'honneur de me mander qu'à ma supplication elle avait accordé aux officiers de ses troupes qui étaient restés en Canada des gratifications, cependant il n'y eut que les six capitaines qui en touchèrent cette année là, ne s'étant point trouvé sur l'état pour les subalternes dont ayant pris la liberté de l'informer l'année d'après deux enreigades nommés Dupuis et Grandville se trouvèrent sur l'état et ont depuis touché les trois cents livres de gratification accordée par Sa Majesté à chaque officier de

(3) Pierre Margry, *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer*, vol. 1er, p. 207. On peut consulter sur l'expédition de M. de Frontenac une brochure publiée à Paris en 1854 et intitulée *Voyage de M. le comte de Frontenac au lac Ontario en 1673. Document pour servir à l'histoire de l'établissement des Français au Canada.*

sorte qu'il n'y a que ces six qui lui présentent ce placet, oubliés et lesquels par leurs services et le besoin de leurs familles ne méritent pas moins que les autres d'avoir part aux libéralités du Roi et surtout le Sr de la Valterie, lieutenant, que vous trouverez bon que je vous recommande particulièrement parce qu'il est homme de mérite et de service" (4).

Nicolas Perrot écrit dans son *Mémoire sur les moeurs, coutumes et religion des sauvages de l'Amérique Septentrionale* :

" Je fus convoyé (au printemps de 1685) à cette baye (baie des Puants), chargé d'une commission pour y commander en chef et dans les pays plus éloignés du côté du ouest, et de ceux mesme que je pourrais découvrir. M. de la Durantaye relevait alors Mr de la Valtrie qui y avait esté commandant dans la campagne des Iroquois" (5).

Si M. de Lavaltrie a commandé dans l'Ouest avant M. de la Durantaye, il y resta très peu de temps car de 1673 à 1685 on note sa présence presque continue dans sa seigneurie de Lavaltrie ou à Montréal.

En 1687, dans l'expédition de M. de Denonville contre les Tsonnontouans, M. de Callières avait le commandement général des milices, divisées en quatre groupes, comme les troupes du roi, et commandées par MM. Bethier, Bécarré de Grandville, Le Moyne de Longueuil et de Lavaltrie. Encore dans cette expédition, M. de Lavaltrie montra ses qualités militaires. Le 13 juillet, à une petite distance du premier village des Tsonnontouans, il rendit un grand service à M. de Denonville en sauvant l'avant-garde de son armée d'une surprise des barbares Tsonnontouans.

" Des sauvages alliés et des coureurs de bois formaient l'avant-garde ; mais, dans ce pays où les rivières coulent souvent entre des berges rapides, dans d'étroits défilés, il eut été nécessaire, pour prévenir toute surprise, de développer les éclaireurs sur une ligne beaucoup plus étendue que le front de l'armée, afin d'explorer en même temps les fonds et les plateaux boisés qui les dominent. Cette précaution fut sans doute négligée, car l'avant-garde donna dans une embuscade, à une petite distance en aval du premier village des Tsonnontouans (13 juillet) : huit cents Iroquois bondissant de la haute brousse sous laquelle ils étaient tapis, déchargent leurs armes, et se jettent, l'épée en main, sur les coureurs de bois des premiers rangs ; quelques-uns par un détour essaient de prendre l'avant-garde à revers pour la séparer des autres troupes qui étaient assez loin en arrière ; il y a parmi les Français et leurs alliés, un moment de

(4) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 5.

(5) *Mémoire sur les moeurs...* par Nicolas Perrot, publié par le Père Tailhan, p. 138.

panique ; une centaine d'hommes étaient déjà blessés, notamment le P. Enjelran, qui marchait en tête avec les sauvages de ses missions. Denonville, Callières, Lavaltrie, quelques autres officiers, retenant leurs hommes prêts à se débander, les amènent au secours des combattants ; à la fin les indigènes alliés, détachés tout autour de l'armée, débusquent les Tsonnontouans, les fusillent d'arbre en arbre, les rejettent pas à pas sur leur village et les mettent en fuite. Des scènes de cannibalisme terminèrent cette sanglante escarmouche ; les sauvages se ruèrent sur les corps des ennemis tués ou blessés, les taillèrent en pièces et en firent sur-le-champ un terrible festin ; c'est ainsi qu'ils s'excitaient au courage et au mépris de leurs adversaires " (6).

En 1690, lorsque sir William Phips vint mettre le siège devant Québec, M. de Frontenac dépêcha M. de Ramezay à M. de Callières, gouverneur de Montréal, pour lui donner ordre de faire descendre les troupes et les milices. La levée des troupes et des habitants se fit si rapidement que trois jours plus tard le contingent de Montréal arrivait à Québec. Aucune des nombreuses relations du siège de Québec ne nous dit que M. de Lavaltrie prit part à la glorieuse défense de la capitale. Nous avons toutefois le droit de présumer que M. de Lavaltrie était de la partie avec les braves miliciens de sa seigneurie.

Le 12 novembre 1690, M. de Frontenac rendant compte au ministre de Seignelay de la levée du siège de Québec, écrivait :

" Je vous envoie l'état des officiers que j'ai remplacé depuis la réforme de l'année dernière ; comme je ne pouvais pas encore les connaître, je n'ai agi en cela que par les lumières que M. l'intendant m'en a données. Il avait jugé à propos, aussi bien que moi, qu'on trouvât des biais de contenter par ces quelques marques d'honneur, et sans qu'il en coûtât rien au Roi, des personnes qui avaient fort bien servi dans les campagnes précédentes, et à qui M. de Denonville avait promis des récompenses, ce qui m'obligea d'ajouter quelques commissions à celles qui étaient fixées de capitaines, lieutenants et enseignes réformées, mais *ad honores* seulement, dans l'espérance que vous ne le désapprouviez pas présentement " (7).

Dans l'état dont il est question ici nous voyons que M. de Lavaltrie recevait une commission de lieutenant, au lieu et place de M. de Louvigny fait capitaine réformé (8).

(6) Henri Lorin, *Le comte de Frontenac*, p. 334 ; Mémoire de 1682-1712 ; La Hontan, lettre XIII ; La Potherie, vol. 11, p. 208 ; O'Callaghan, vol. IX, pp. 340, 359.

(7) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 11.

(8) *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIII, p. 309.

M. de Frontenac récompensait ainsi M. de Lavaltrie pour sa belle conduite dans les expéditions de 1673, de 1687, et probablement aussi au siège de Québec.

Le 15 octobre 1697, M. de Frontenac écrivait au ministre :

“Si vous approuvez, Monseigneur, la proposition que nous vous faisons. M. de Champigny et moi, dans notre lettre commune, pour M. de Valrennes, j'aurais à vous supplier d'accorder sa compagnie au sieur de La Valtrie, qui est capitaine réformé, un bon officier, marié et établi en ce pays depuis fort longtemps, beau-frère du dit sieur de Valrennes, et qui était dans le régiment de Carignan, dès qu'il passa en ce pays et où il avait servi avec distinction, ayant été auparavant lieutenant des gardes du maréchal d'Estrades ” (9).

Le ministre fit exactement ce que lui demandait M. de Frontenac. Le 1er mai 1698, M. de Valrennes obtenait un brevet de pension et M. de Lavaltrie recevait sa compagnie (10).

M. de Lavaltrie décéda à Montréal le 16 mai 1699, et fut inhumé le lendemain dans l'église paroissiale (11).

Il avait épousé à Québec, le 12 août 1668, Louise Bissot, fille de François Bissot de la Rivière et de Marie Couillard (12).

Le 20 octobre 1699, MM. de Callières et de Champigny écrivaient au ministre :

“ Le sieur de Lavaltrie laisse une veuve très pauvre avec 5 ou 6 enfants, que ses appointements et une gratification de 150 livres, comme ancien officier du régiment de Carignan faisaient vivre, et ils s'en trouvent entièrement privés et par là de toutes choses. Nous ne pouvons pas nous dispenser dans une si fâcheuse conjoncture pour cette pauvre famille de prier Sa Majesté de leur continuer au moins la gratification au nom de la veuve ” (13).

(9) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 15.

(10) Edouard Richard, *Supplément du Rapport du Dr Brymner sur les Archives canadiennes pour 1899*, p. 319.

(11) Inventaire de feu Séraphin Margane de Lavaltrie devant Antoine Adhémar, notaire à Montréal, les 7 et 8 août 1699.

(12) Contrat de mariage devant Romain Becquet, à Québec, le 11 août 1668.

(13) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 17.

Le 31 mai 1700, le roi faisait répondre à MM. de Callières et de Champigny qu'il ne pouvait pour le présent accorder à madame de Lavaltrie la pension qu'elle demandait (14).

Un peu plus tard, le gouverneur et l'intendant revinrent à la charge et cette fois le roi se rendit à leur demande. Madame de Lavaltrie, jusqu'à sa mort, arrivée à Montréal le 1er mars 1733, retira une modeste pension (15).

Du mariage de Séraphin Margane de Lavaltrie et de Louise Bisset étaient nés onze enfants :

I

Marie-Anne Margane de Lavaltrie.—Née à Québec le 20 juin 1668. Mariée à Montréal, le 28 octobre 1694, à Ignace Boucher de Grosbois, fils de Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, et de Jeanne Crevier (16)

C'est à lui que s'adresse ce passage touchant du testament spirituel du vénérable gouverneur des Trois-Rivières :

“ Adieu, mon fils de Grosbois. Vous savez combien je vous ai aimé ; n'en soyez pas ingrat, mais priez Dieu pour moi en reconnaissance.”

M. Boucher de Grosbois décéda prématurément à Boucherville le 25 octobre 1699. Il laissait une fille et quatre fils qui furent les tiges de la belle famille Boucher de Grosbois qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

En 1725, madame Boucher de Grosbois résidait encore à Boucherville.

II

Charles-Séraphin Margane de Lavaltrie.—Né à Montréal le 5 août 1669.

En 1691, le gouverneur de Frontenac lui accordait une commission d'enseigne à la place de M. Boucher de Grandpré fait lieutenant réformé (17). Cette commission fut confirmée par le roi le 1er mars 1693 (18).

(14) Edouard Richard, *Supplément du Rapport du Dr Brynner sur les Archives canadiennes pour 1899*, p. 319.

(15) *Rapport sur les Archives canadiennes pour 1904*, p. 194.

(16) Contrat de mariage devant Antoine Adhémar, à Montréal, le 28 octobre 1694.

(17) *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIII, p. 343.

(18) Edouard Richard, *Supplément du Rapport du Dr Brynner sur les Archives canadiennes pour 1899*, p. 287.

En 1693, M. de Frontenac chargea M. d'Ailleboust d'Argenteuil d'un important message pour M. de Louvigny, commandant à Michilimakinac. Connaissant la bravoure et l'habileté du jeune de Lavaltrie, M. de Frontenac lui donna instruction d'escorter M. d'Ailleboust d'Argenteuil et ses dix-huit compagnons jusqu'au delà des passages les plus dangereux. M. de Lavaltrie avait sous ses ordres une vingtaine de volontaires et un certain nombre de Sauvages du Saut et de la Montagne. Le voyage d'aller se fit heureusement. Mais, à son retour, dans les premiers jours de juin 1693, l'escorte fut soudainement attaquée par une bande nombreuse d'Iroquois, qui se tenaient cachés sur les bords d'un rapide, près de l'île de Montréal. M. de Lavaltrie et trois de ses compagnons furent tués. Les autres membres de l'escorte réussirent à s'échapper (19).

III

François-Marie Margane de Batilly.—Né à Montréal le 13 novembre 1672.

Le jeune de Batilly obtint une commission dans les troupes du détachement de la marine le 2 janvier 1694.

Au baptême de François-Marie Bissot de Vincennes à Montréal le 17 juin 1700 il est appelé François Margane, écuyer, sieur de Batilly. Il signe Batilly.

Dans l'hiver de 1703-1704, le gouverneur de Vaudreuil envoyait un parti de 250 hommes contre la Nouvelle-Angleterre. Il en confia le commandement à M. Hertel de Rouville, lieutenant réformé.

Ce parti remonta le lac Champlain, puis la rivière aux Français (Onion River). Il suivit ensuite la rivière Connecticut jusqu'à Deerfield, qui était l'établissement le plus voisin du Canada dans cette direction. Ce village était défendu par quelques fortifications irrégulières et quelques redoutes, que la neige couvrait. Deerfield comptait une garnison d'une vingtaine de soldats. M. de Rouville s'approcha de la place pendant la nuit du 29 février. Les patrouilles ne soupçonnaient pas même la présence de l'ennemi. Deux heures avant le jour, les Canadiens et leurs alliés sauvages escaladèrent les murs, pénétrèrent dans le village et surprirent les habitants dans leur sommeil. Ceux-ci n'eurent pas le temps de résister. La place fut emportée en quelques instants. 47 personnes

(19) R. P. Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. II, p. 129 ; O'Callaghan, *Documents relative to the History of the State of New-York*, vol. IX, pp. 553, 562, 566 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, vol. II, p. 263.

furent tuées et 112 faites prisonnières. Le village fut réduit en cendre. Le même matin, M. de Rouville se remettait en route pour la Nouvelle-France avec ses prisonniers et son butin. Le voyage de retour dura 25 jours, pendant lesquels les hardis Canadiens et leurs prisonniers n'eurent d'autres vivres que ceux que la chasse pouvait leur fournir.

M. de Rouville n'ava. perdu que trois Canadiens et quelques sauvages. L'enseigne de Batilly fut tué au cours de cette hardie expédition.

Le 3 avril 1704, M. de Vaudreuil racontait ainsi au ministre l'exploit de M. de Rouville contre Deerfield :

“ Les Abénaquis m'ayant fait savoir que les Anglais leur avaient tué du monde l'automne dernière et me demandant du secours, j'ai envoyé cet hiver un parti de deux cent cinquante hommes tant français que sauvages commandé par le Sr de Rouville, lieutenant réformé, qui s'en est acquitté très dignement: Ils ont amené deux cent cinquante prisonniers et ne savent pas le nombre des morts. C'est un officier qui mérite, Monseigneur, que vous ayez la bonté de songer à son avancement. Depuis que la guerre a commencé en ce pays contre l'Anglais, il n'a jamais manqué aucun parti. Il commandait celui de l'automne passé avec le Sr de Beaubassin ; il a été blessé à celui-ci et avait avec lui quatre de ses frères.

.....

“ Nous avons perdu, Mongr. à ce dernier parti que trois Français et quelques Sauvages. Parmi les 3 Français se trouve le Sr de Batilly, enseigne, très brave homme et le second de sa famille qui a été tué au service du Roi ” (20).

IV

Geneviève Margane de Lavaltrie.—Née à Montréal le 12 juillet 1675.

Mariée à Montréal, le 3 janvier 1696, à Charles Le Gardeur de Lisle, fils de feu Charles Le Gardeur de Tilly, conseiller au Conseil Souverain, et de Geneviève Juchereau de Maur (21).

Madame Le Gardeur de Lisle décéda à Montréal le 30 novembre 1702.

(20) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 22. Sur l'expédition de M. Hestel de Rouville contre Deerfield, on peut consulter l'ouvrage de M. Baker publié à Cambridge, Mass., en 1897 : *Ten Stories of New-England captives carried to Canada during the old french and indian wars*.

(21) Contrat de mariage devant Antoine Adhémar, à Montréal, le 3 janvier 1696.

En 1718, M. Le Gardeur de Lisle servait dans l'Ouest. Il était à Kaskaskia (22).

V

Madeleine-Louise Margane de Lavaltrie.—Née à Lavaltrie le 27 novembre 1676 (23).

Mariée à Montréal, le 11 décembre 1698, à Paul d'Ailleboust de Périgny, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, fils de Charles d'Ailleboust des Musseaux et de Catherine Le Gardeur de Repentigny (24).

M. d'Ailleboust de Périgny était le petit-neveu du gouverneur d'Ailleboust et le frère de Louis d'Ailleboust de Coulonge, de Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil, de Nicolas d'Ailleboust de Manteht et de Jean-Baptiste d'Ailleboust des Musseaux. Les noms des cinq frères d'Ailleboust sont inscrits aux plus belles pages de notre histoire.

M. d'Ailleboust de Périgny, en récompense de ses services, obtint, le 3 juillet 1713, la compagnie de la Pipardière. Plus tard, le roi lui donna la croix de Saint-Louis.

M. d'Ailleboust de Périgny décéda à Montréal le 3 février 1745.

Madame d'Ailleboust de Périgny survécut plusieurs années à son mari.

Le 22 mai 1761, elle entra en pension chez les Soeurs Grises à Montréal (25).

Ils avaient eu trois enfants : Hector-Louis, l'aîné, cadet dans les troupes, se noya près de Montréal dans l'été de 1723 ; Marie-Louise-Catherine décéda à l'âge de douze ans ; et Thérèse-Judith, la cadette, devint l'épouse de Pierre Hertel de Moncour. Elle décéda à Montréal le 12 avril 1738.

VI

Pierre Margane des Forêts et de Lavaltrie.—Le continuateur de la lignée.

(22) Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, vol. V, p. 293.

(23) Elle fut baptisée à Sorel le 18 janvier 1677. L'acte ne donne pas le lieu de sa naissance. Il est certain, toutefois, que si elle était née à Sorel ou n'aurait pas attendu un mois et demi pour la porter au baptême. Sorel et Lavaltrie sont séparées par le Saint-Laurent, et, en hiver, surtout à cette époque, la traversée n'était pas toujours facile.

(24) Contrat de mariage devant Antoine Adhémar, à Montréal, le 11 décembre 1698.

(25) L.-A. Huguet-Latour, *Annuaire de Ville-Marie*, vol. II, p. 86.

VII

Barbe Margane de Lavaltrie.—Née à Lavaltrie en février 1681 (26).

En 1704, René LeMoine Despins, fils de Jean LeMoine Despins et de Marie-Madeleine de Chavigny, après avoir fait la cour pendant un certain temps à Barbe Margane de Lavaltrie, la demandait en mariage. Sa demande fut agréé. Le contrat de mariage avait été reçu par le notaire Antoine Adhémar et les bans placés à l'église lorsque, à la veille même de la célébration du mariage, le fiancé refusa d'aller plus loin. Madame de Lavaltrie, au nom de sa fille encore mineure, intenta un procès à M. LeMoine Despins devant la Prévôté de Québec. Des amis des deux familles s'interposèrent et, le 25 octobre 1704, un compromis avait lieu entre les parties (27). Afin d'éviter le scandale et les frais de cour, l'affaire fut soumise à deux amiables compositeurs, M. de la Colombière, grand-vicaire de l'évêque de Québec, et M. Paul Dupuy, lieutenant-particulier au siège de la Prévôté de Québec.

Le 29 octobre 1704, les amiables compositeurs rendaient le jugement arbitral suivant :

“ Veu par nous Joseph de la Colombière, prêtre, grand vicaire de monseigneur l'evêque de cette ville de Québec, coner. cleric au Conseil Souverain de ce pays, et Paul Dupuy, coner. du roy, lieutenant particulier au siège de la prevosté de cette ville, un compromis passé pardevant Me. Chambalon, notaire, le 25 du présent mois, mis en nos mains par dame Louise Bissot, veuve de Seraphin Marganne vivant escuyer sieur de la Valterie capte. d'une compagnie des troupes de la marine entretenue en ce pays, et le sieur René LeMoine, sieur Despins, par lequel ils nous suplient de vouloir comme arbitres et amiables compositeurs, terminer leur diférent afin d'éviter la suite des procédures qui se seraient faites de part et d'autre sur l'instance encommencée pardevant monsieur le lieutenant-général de la prevosté de cette ville tendente à faire réparer par le d. LeMoine le tort qu'il a fait à demoiselle Barbe de la Valterie, fille de la d. dame, pour rai: on du contrat de mariage qu'il a passé avec elle et du mariage qu'il a esté sur le point de solemniser ce que néanmoins il a refusé de faire pour certaines raisons par luy produites, une requeste de la d. dame de la Valterie repondue par le d. sieur lieutenant-général le 22 de ce mois avec assignation au d. sieur Despins pour comparoir au lendemain, ensemble les demandes et deffenses des parties signées par elles, et après avoir le tout bien considéré nous

(26) Baptisée à Rensentigny le 7 février 1681.

(27) Acte devant Chambalon, notaire à Québec, 25 octobre 1704.

condamnons le d. sieur Despins à payer à la d. demoiselle Barbe de la Valterie la somme de six cents livres que nous luy avons adjudgée pour ses interests civils laquelle somme sera incessamment payée après la signification de la présente et mise ez mains d'un marchand tel que la d. dame jugera à propos pour en payer l'interest à la d. demoiselle tant et si long temps que bon luy semblera et ayant esgard aux soins, peines, voyages et depenses faites par la d. dame de la Valterie pour la poursuite de l'affaire en question, nous luy adjugeons la somme de deux cents livres laquelle luy sera aussi payée par le d. sieur Despins aussitot et après la d. signification faite comme dit est et au surplus que les choses portées ou données pour gage par le d. sieur Despins à la demoiselle luy demeureront comme à elle appartenentes et que les cinq cent livres consignées par le d. Despins pourront entrer au payement de celle de six cents livres à quoy il est condamné et celle consignée par la dame la Valterie à elle rendue par la teneur de la d. consignation. Donné par nous arbitrateurs soussignés le 29e octobre 1704.

LA COLOMBIERE
DUPUY "

M. LeMoine Despins s'exécuta de bonne grâce et, le 4 novembre 1704, il remettait la somme de huit cents livres à madame de Lavaltrie pour satisfaire à la condamnation portée contre lui par les amiables compositeurs. Madame de Lavaltrie, en retour, consentit à la cassation, révocation et annulation du contrat de mariage passé entre sa fille et M. LeMoine Despins par le notaire Adhémar (28).

Barbe Margane de Lavaltrie devint, quinze ans plus tard, à Montréal, le 27 novembre 1719, l'épouse de Etienne de Bragelongue, chevalier, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, fils de feu Charles de Bragelongue, seigneur de Montrahville, Martin ^{li}ers et autres lieux, commissaire-général de la cavalerie de France, et de Marie-Madeleine de Vigny (29).

M. de Bragelongue décéda à Montréal le 27 novembre 1738.

Quant à madame de Bragelongue, nous n'avons pu retracer ni la date ni l'endroit de sa mort.

(28) Quittance devant le notaire Chambalon, à Québec, le 4 novembre 1704.

(29) Contrat de mariage devant Michel Lepailleur, notaire à Montréal, le 25 novembre 1719.

VIII

Jean-Baptiste Margane de Lavaltrie. — Né à Lavaltrie le 3 novembre 1683 (30).

Il vivait encore en 1725 (31).

IX

François Margane de Lavaltrie. — Né à Lavaltrie en 1684 (32)

C'est lui que les historiens américains et la plupart des historiographes canadiens désignent erronément comme le fondateur de l'Indiana, lui faisant usurper la gloire et le mérite de son cousin François-Marie Bissot de Vincennes.

Vers 1700, Augustin Le Gardeur de Courtemanche, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, bien connu par ses exploits de guerre et ses hardis voyages dans l'Ouest, faisait une exploration de la côte du Labrador. La pêche et la chasse étaient si avantageuses dans cette région inconnue qu'il se décida à s'y établir. Il fit son établissement près de la rivière des Esquimaux. Afin de tenir les Sauvages en respect, il construisit aussi un petit fort dans lequel il avait l'intention de garder quelques hommes armés afin de parer aux événements.

Le jeune de Lavaltrie, amateur d'aventures, de chasse et de pêche, suivit

(30) Il fut baptisé le 10 novembre 1683, comme nous le constatons par l'acte de baptême suivant que nous devons à M. l'abbé Ducharme, curé de Contrecoeur : "Le dixiesme jour du mois de Novembre de l'an mil six cent quatre vingt trois par moy Benoit Duplein ptre Missionnaire. du seminare. de Québec faisant les fonctions curiales à la Valterye a esté baptisé dans le d. Lieu Jean Baptiste fils de Sr. Séraphin de Margane Escuyer Seigneur de la Valterie et de damoiselle Louise Bissot sa femme est né le troisieme du mesme mois ses parain et Marcine ont esté le Sr. Jean Baptiste le Gardeur Escuyer seigneur de Repentigny et damoiselle Marie Couillard femme de Mr. LaLande Jean Baptiste le Gardeur et damoiselle Marguerite Nicolet femme du d. sieur de Repentigny ayant tenu l'enfant sur les fonts en qualité de procureurs. (Signé) LaValtrie. B. Duplein, ptre.

(31) Acte de foi et hommage rendu pour le fief et seigneurie de Lavaltrie par Pierre Margane de Lavaltrie en 1725.

(32) Dans l'inventaire des biens de Séraphin Margane de Lavaltrie dressé le 7 août 1699 par le notaire Antoine Adhémar il est fait mention de "François de Margane, Ecr, sr de Makary, âgé de 15 ans". Sa naissance remonte donc à 1684. Comme sa soeur Madeleine-Louise, il fut probablement baptisé à Sorel. Malheureusement les registres de Sorel manquent de 1678 à 1687. Ce qui nous empêche de donner la date exacte de la naissance de François Margane de Lavaltrie.

son cousin, M. Le Gardeur de Courtemanche, au Labrador. C'est lui qui fut chargé du commandement du fort de Pontchartrain.

En 1711, François Margane de Lavaltrie eut l'honneur de venir apprendre au gouverneur de Vaudreuil que les Anglais traversaient la mer avec une flotte formidable dans l'intention de venir mettre le siège devant Québec. Chaque été, de nombreux vaisseaux français et étrangers venaient faire la pêche dans les eaux du Labrador. C'est par un de ces vaisseaux que le ministre de Pontchartrain avait fait savoir cette grave menace à M. de Courtemanche.

C'est encore M. de Lavaltrie qui, au mois d'octobre de la même année, vint annoncer à la population de Québec l'horrible naufrage de plusieurs des vaisseaux du fier amiral Walker sur les récifs de l'île aux Oeufs.

Le procès-verbal de la *proclamation* de M. de Lavaltrie à la Prévôté de Québec nous donne des détails lugubres sur ce naufrage qui sauvait la colonie :

“ Aujourd’huy dix sept Octobre mil sept cent onze trois heures de relevée pardevant nous Paul Dupuy Escuyer Comre. du Roy et son lieutenant particulier civil et criminel au siège de la prévosté et amirauté de Québec, faisant par ordre de sa Majesté les fonctions de Lieutenant général au siège en nostre hostel, et en presence du procureur du Roy, est comparu françois de Marganne Sieur de la Valterie officier servant au fort de Pontchartrain de Labrador, lequel apres avoir presté serment par devant nous en la maniere accoutumé de dire la vérité, a dit et déclaré que le troise. Aoust dernier il auroit esté envoyé du fort de pontchartrain par Mr. de Courtemanche commandant au dit lieu, a Monsieur le Marquis de Vaudreuil Gouverneur Général de ce pays, pour l'avertir que cette ville estoit menacée d'estre assiégée par les Anglois ennemis de l'Etat, suivant l'avis qu'il en avoit reccu de Monseigneur le Comte de Pontchartrain, et que quelques jours après son arrivée en cette dite ville, mondit Sieur le Gouverneur Général luy auroit ordonné de s'en retourner à son poste et que s'il remontroit les Ennemis de venir luy en donner des nouvelles en toute dilligence, et qu'à cet effet il partit le dix huit. Septembre aussy dernier pour s'en retourner au lieu de l'abrasdor en canot avec deux français et un Sauvage, et que le premier de ce mois estant arrivé à l'Isle aux oeufs distante de cette ville de soixante dix lieues il appercut apparence de naufrage ce qui l'obligea de débarquer à terre où il trouva sur le sable quatre hommes mors qu'il reconnut estre des Anglois, qu'il découvrit en mesme temps quantité de pistes d'hommes qu'il suivit avec ses gens pendant l'espace de deux lieues, dans lequel chemin ils en trouvèrent que deux bonnes chaloupes échouées avec sept ou huit autres que l'on pourroit racomoder, et s'en retournant a leur canot ils aperceurent deux hommes qui marchoient sur le sable qui leur firent connoistre par leur

appel qu'ils estoient françois et les ayant approchez ils les reconnurent pour estre de l'équipage du nommé Vital Caron Me. de barque, lesquels gardoient du butin et en ramassoient d'autre, qui consistoit en habits, Couvertur, has, chemises et autres dépouilles qu'ils leur firent voir, et leur dirent le naufrage qui estoit arrivé à la flotte angloise qui venoit assieger cette ville, a quoy n'ayant pas voulu s'en tenir ils furent eux mesmes sur le lieu ou luy déclarant apperceut sept vaisseaux anglois sur la pointe de la terre ferme du costé du Nord proche la dite Isle aux Oeufs, desquels il y en avoit un tout brûlé, deux autres a demy brûlez et trois autres à la coste dont l'un tient avec deux ancrs et un autre qui en a trois dans sa Rouche et le septiesme vaisseau qui flottoit a toutes les marées estant sur ses ancrs lequel il croit plus gros que le *heros* qui est de present en la rade de cette ville, les autres estant moins gros mais cependant qu'il estime du port d'environ trois ou quatre cent tonneaux chacun beaucoup d'apparence, et que le plus gros qui est sur ses ancrs, à son premier pont emporté et la ferrure de ceux qui sont brûlez est sur le lieu ; qu'il croit que des dits vaisseaux il n'y a que le plus gros qui puisse estre raccommoqué ; qu'ils ont veu en outre sur le bord de l'eau environ quinze à seize cent corps morts desquels il y avoit environ une vingtaine de femmes, partie desquelles avoient des enfans à la mamelle, qu'ils ont aussy veu sur la greve, des chevaux, des moutons, des chiens, et des volailles, quantité de bats pour les chevaux de charge, trois ou quatre cent grosses futailles cerclées de fer dont il ne sçait si elles sont plaines, beaucoup de brouettes, mesme une barrique de vin et une barrique et demie d'eau-de-vie de laquelle luy declarant a bû plusieurs fois avec les dits deux hommes du dit Caron, qu'il y a aussy a la coste des cables, ancrs, voilles, planches et madriers de chesne, bois ecary, des pelles, des picqs, pioches, chesnes, fiches et ferrailles dont il a veu des monceaux de trois pieds de hault, et que les dits deux hommes luy dirent que le dit Vital Caron avoit enlevé la charge de deux charoys de butin qu'il avoit emmené avec luy aux Sept Isles, pour en faire le partage entre les gens de son équipage composé de vingt cinq hommes et qu'il y avoit un de ces hommes qui avoit trouvé vingt écus blancs dans la poche d'un des naufragés, et un autre une montre d'argent, que toutes ces choses et sont devoir luy ont fait abandonner son voyage et les proffits qu'il auroit pu faire comme les autres a sauver des effets du dit naufrage, pour venir en cette ville en apporter la nouvelle et en faire sa déclaration, ce qu'il a fait avec toute la diligence possible, s'estant rendu en quinze jours malgré les mauvais temps qu'il a eu pendant son voyage, qui est tout ce qu'il a dit scavoir ; Demandant au surplus qu'il luy soit accordé les droits quy appartiennent au denonciateur, et a signé à l'Original avec nous les jour et an susdittes. Ainsi

signées au dit original Marganne de la Valterie, Lespinay, Dupuy et Rivet Greffier sous signé " (33).

Le 9 mai 1712, M. de Lavaltrie épousait, à Beauport, Angélique Guyon-Desprès, fille de François Guyon-Desprès et de Madeleine Marsolet.

Avant même de venir s'établir dans sa seigneurie de Beauport, Robert Giffard, le 14 mars 1634, avait créé un arrière-fief en faveur d'un de ses compatriotes, Jean Guyon. Giffard et Guyon étaient Percherons mais le Pêrche était voisin de la Normandie. En huit ans, Giffard et Guyon eurent six procès au sujet de cet arrière-fief Du Buisson.

Par son mariage avec la petite-fille de Jean Guyon, M. de Lavaltrie devenait l'un des propriétaires de l'arrière-fief Du Buisson. Une véritable fatalité s'attachait à cette propriété. Il fut obligé de soutenir trois ou quatre procès pour garder la petite part de propriété seigneuriale que lui avait apportée son mariage.

Le 19 septembre 1713, M. de Lavaltrie s'associait avec Bernard d'Amours de Plaine pour faire un voyage au Cap-Breton où M. de Plaine avait des terres. Les associés devaient y faire la traite, la pêche et la chasse.

Comme chaque associé avait fourni une quantité inégale de marchandises, il était entendu que celui qui aurait le plus fourni retirerait en pelletterie au prix courant ce qu'il aurait avancé davantage. Le surplus, sans exception, devait être partagé par moitié (34).

La société entre M. de Lavaltrie et M. de Plaine ne fut pas de longue durée. Le Labrador avec ses îles giboyeuses, ses rivières remplies de poisson l'attirait. Il y retourna bientôt. Seulement, au lieu d'être sous les ordres de M. de Courtemanche, il fit la pêche et la traite avec les Sauvages à son propre compte, avec l'aide de deux ou trois engagés.

M. de Lavaltrie n'avait aucune concession au Labrador.

Le pays était grand, les rivières nombreuses et MM. de Courtemanche et de Lavaltrie pouvaient faire leurs exploitations sans se nuire. Aussi longtemps que M. de Courtemanche vécut, il n'y eut aucune difficulté à ce sujet.

En juin 1717, M. de Courtemanche mourut à son établissement de la baie Phélippeaux. C'est le sieur de Brouage, né du premier mariage de sa femme, qui succéda à M. de Courtemanche comme commandant de la côte du Labrador. Jeune, ardent, jaloux de ses droits, il ne tarda pas à trouver que la côte du Labrador malgré son immensité était trop restreinte pour lui et M.

(33) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. F. 32, p. 171.

(34) Acte de la Cetièrre, 19 septembre 1713.

de Lavaltrie.

Le 9 septembre 1718, il se plaignait de M. de Lavaltrie au Conseil de marine :

“ Je suis obligé de me plaindre au Conseil d'une insulte qui m'a été faite par le sieur de la Valterie étant arrivé au commencement de juillet dans les îles proches le fort avec une chaloupe.

“ Comme nous sommes dans un pays où nous avons des ennemis à craindre, les Esquimaux d'un côté et les forbans de l'autre qui pourraient fort bien mettre leurs navires dans quelques hâvre du côté de Terre-neuve et venir avec leurs chaloupes et prendre connaissance des navires qui sont à cette côte. Ils ne laisseront pas d'y faire un tort très considérable. Ne sachant point qu'il fut si proche que par des étrangers qui parurent la veille sur la grève je voulus m'informer ce que c'était ces gens qui avaient pris aussitôt la fuite. Je détache quatre hommes avec un canot pour envoyer savoir sur les îles ce que ce pouvait être et ils me rapportèrent que c'était le sieur de la Valterie qui y était un jour auparavant.

“ Je lui renvoyai sur le champ de venir me dire le sujet de son voyage et de m'apporter ses ordres. Il demanda à l'homme que je lui avais envoyé de quelle part je lui faisais faire un pareil compliment. Les capitaines des navires de Canada qui étaient dans le havre lui firent connaître que le Roi m'avait honoré du commandement, et il me fit dire par mes gens qu'il ne dépendait ici de personne, ce qui m'obligea de lui envoyer un ordre par écrit qu'il eut à venir de la part du Roi. Il n'en fit aucun cas, ce qui arriva en présence de tous les capitaines qui étaient alors au petit Havre. Je ne suis pas surpris que cela m'est arrivé des Canadiens puisque M. Courtemanche y a été plusieurs fois exposé, dans laquelle il a toujours eu beaucoup de prudence que je tâcherai d'imiter aussi bien qu'en tout ce qui concernera le service du Roi. Je demande au Conseil qu'il ait la bonté de m'envoyer un ordre de ce qu'il souhaite que je fasse pour ce sujet parce qu'il est très dangereux que l'on laisse venir toutes sortes de gens sans subordination à cette côte. Nous demandons en grâce au Conseil, ma mère, mes soeurs et moi que nous puissions jouir paisiblement et sans être inquiétés de la continuation de la concession qu'il a eu la bonté de nous accorder et particulièrement de la traite de tous les Sauvages de la côte du Labrador sur laquelle nous recevons tous les jours mille chagrins par les permissions que M. le gouverneur-général donne à toutes sortes de gens qui veulent venir pour y faire la traite et dont le sieur de la Valterie en est un. Ils ne se contentent pas, après que nous leur avons équipé et prêté ce qui leur est nécessaire, et de leur ôter le peu de pelleteries qu'ils pourraient avoir pour

nous satisfaire, et même de venir les débaucher. Jusque sur notre grève ; et les misérables partant de nuitte (sic) nous volent et pillent tout ce qu'ils trouvent, ce qui nous fait un tort très considérable. Voilà deux années de suite que l'on nous fait la même chose. Je ne m'en serais pas plaint cette année si le dit la Valterie n'eut pas menacé ma mère de la ruiner. Je ne regarde pas en cela mon intérêt particulier ni celui de ma famille, mais il n'y a simplement que celui du public parce que ces sauvages débauchés et sans subordination sont plus à craindre que les Esquimaux. Il en est déjà arrivé un exemple avec eux. Un capitaine ayant envoyé un officier avec deux chaloupes à cinq ou six lieues de l'Île à bois en remontant du côté de Québec, ils rencontrèrent de ces sauvages débauchés qui voulurent tirer sur eux et si les Français n'eussent pas été les plus forts ils les auraient défaits ; dont le capitaine m'en a fait des plaintes. Vous voyez bien que je ne peux pas répondre que ces sortes de gens ne fassent bien du tort dans la suite ; que si j'en étais le maître seul je prendrais mes précautions pour qu'ils ne fissent de tort à personne en fournissant ce qui leur serait nécessaire, comme je fais à une partie de ceux qui sont restés avec moi, auxquels je fournis des chaloupes avec des Français pour les conduire jusqu'au lieu de leur hivernement, pour empêcher qu'ils ne fassent aucun tort à aucun vaisseau parce que quelquefois ils pourraient s'enivrer et dans cet état ils n'ont aucune raison et pourraient faire de grands désordres.

“ Nous demandons en grâce au Conseil que ces sortes de choses ne puissent plus arriver parce qu'il n'est pas possible que je puisse m'attacher à faire de nouvelles découvertes ni travailler avec sûreté étant toujours occupé avec des gens qui me traversent ” (35).

L'année suivante, M. de Brouage avait encore à se plaindre de M. de Lavaltrie. Le 6 septembre 1719, il écrivait au Conseil de marine :

“ J'eus l'honneur de me plaindre l'année dernière au Conseil de tous les torts que nous faisait le sieur de la Valterie. Vous verrez encore cette année la suite de sa mauvaise conduite par la plainte que j'ai l'honneur de vous faire. Un mauvais exemple qu'il donne tant aux Français qu'aux Sauvages de cette côte. Je fis partir un canot ce printemps du côté de Québec à vingt ou vingt-cinq lieues de chez moi, comme nous avons coutume de faire tous les ans depuis que nous sommes à La Brador pour envoyer audevant des Sauvages des terres et autres de la dite côte, comme ils ont coutume de descendre à ces environs et que nous leur avons prêté considérablement. Il y avait dans le canot deux Français et un jeune sauvage. Je ne fais point partir aucun canot de chez moi

(35) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 109.

sans leur donner un passeport pour faire connaître à ceux qui les rencontre que ce ne sont point des déserteurs. Je prends des précautions pour qu'il n'arrive point de désordre.

“ J'ai l'honneur de vous dire que le dit sieur de la Valterie rencontrant mon canot demanda à mes gens où ils allaient ; celui qui commandait le canot lui fit réponse qu'il allait suivant les ordres de Mr le commandant et en même temps les lui fit voir. Le dit sieur de la Valterie lui fit réponse qu'il ne reconnaissait pas ses ordres ni même le sieur de Brouage et sur le champ il appela ces gens à son secours et sautèrent sur le canot lorsque mes gens s'y attendaient le moins et piller plomb, poudre, tabac et autres marchandises qui étaient dedans sans leur avoir laissé aucun coup de poudre ni de plomb pour se rendre chez moi, et que s'ils avaient eu du mauvais temps ils auraient risqué de mourir de faim en chemin.

“ Le Conseil aura la bonté de remarquer s'il lui plaît que ce procédé est tout à fait pernicieux puisque les Sauvages prendront exemple, sur le sieur la Valterie et qu'il leur sera plus doux de piller que de travailler pour avoir ce qui leur est nécessaire. Et même un sauvage voulant m'emprunter quelque chose, quand je lui en refuse, il me dit que si je ne lui donnais point qu'il me forcerait, ce qui m'obligea à le mettre hors de chez moi ; parce que jamais je ne les avais vus se servir de pareils termes.

“ La justice que je demande en grâce au Conseil aussi bien que ma mère, que le dit sieur de la Valterie ne remette jamais les pieds dans ce pays pour faire connaître aux sauvages que c'est la mauvaise action qu'il a faite ; et je ne manquerais pas de leur faire connaître que la plainte que j'ai l'honneur de vous faire est que quand on se vole comme cela entre les Français aussi qu'avec les sauvages que les Puissances les font châtier ; et c'est pourquoi si cet homme demeure dans ce pays, ces sortes de gens croiront que cela sst permis et je craindrais bien que nous ne fussions la victime. Je ne crains pour moi, mais il n'y a que pour ma mère et mes trois soeurs qui sont bien exposées dans de pareilles occasions.

“ Je ne manquai pas l'année dernière de faire mes plaintes à Mr le marquis de Vaudreuil, gouverneur-général du Canada, sur la désobéissance que me fit le sieur de la Valterie, et ma mère lui fit ses plaintes et lui demanda justice du tort considérable que le dit sieur nous faisait de débaucher nos sauvages qui partant de nuitte (sic) nous volaient, ce qui nous faisait un tort très considérable.

“ Nous avons eu aucune satisfaction des plaintes que nous lui avons faites et je ne crois pas même qu'il en ait fait aucune réprimande au sieur de la Val-

terie, parce qu'il se flatte beaucoup sur la protection de Mr le gouverneur-général de Canada, ce qui me fait croire qu'il est beaucoup soutenu par lui.

" Nous n'avons pas encore manqué cette année de lui faire nos plaintes et de lui demander justice pour la troisième fois. N'ayant pas voulu agir avec violence dans une pareille occasion jè me contentais de me plaindre parce que j'espérais qu'il me ferait justice.

" Je lui ai marqué aussi que j'aurais l'honneur d'en informer le Conseil, et comme le dit Sieur hiverne encore dans ces pays ici et que les vaisseaux de France viennent plus tôt que ceux de Canada, j'espère que le Conseil me rendra la justice qui m'est due et que je recevrai ses ordres plutôt que celle (sic) de Canada et que je pourrai travailler avec plus de tranquillité " (36).

M. de Lavaltrie, qui voyait que M. de Brouage réussissait à le faire partir du Labrador, s'il n'y obtenait une concession, s'adressa à MM. de Vaudreuil et Bégon. Ceux-ci appuyèrent sa demande auprès du ministre. Le 25 mai 1719, le ministre répondait favorablement au gouverneur et à l'intendant (37).

Cependant le Conseil de marine ne fut saisi de la demande de M. de Lavaltrie que le 23 janvier 1720 (38).

Enfin, le 26 mai 1720, le Roi signait la concession suivante en faveur de M. de Lavaltrie :

" Aujourd'huy le vingt-six mai mil sept cent vingt, le Roy étant à Paris, ayant écouté favorablement la demande qui luy a esté faite par le sieur de la Valterie d'un terrain à la coste de Labrador pour y establir des pesches sédentaires de la morue et du loup-marin Sa Majesté de l'advis de Monsieur le duc d'Orléans, Régent, lui a concédé le havre nommé la Rivière Saint-Augustin, dans la coste de Labrador, avec deux lieues de froat de chaque costé sur quatre lieues de profondeur dans les terres ensemble les isles et islets adjacentes au dit havre pour en jouir par luy, sa vie durant, et tant qu'il fera valoir la concession par les pesches veut et entend Sa Majesté qu'il ait seul dans le havre et dans les deux lieues à luy concédées, ensemble dans les isles et islets y adjacents, la faculté de faire la pesche au loup marin et qu'à l'esgard des autres pesches, il la fasse concurremment avec les vaisseaux qui viendront au dit havre et aux terres et islets concédés par le présent brevet, lui permet de faire la traite avec les sauvages qui peuvent se trouver sur les terres et costes de LaBradador sans que pour raison de la dite concession soit tenu de payer à Sa Majesté ny à ses

(36) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 109.

(37) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 41.

(38) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 41.

successeurs Roys aucune finance ou indemnité de laquelle et quelque somme qu'elle puisse monte , Sa Majesté lui a fait don et remize par le présent brevet qui sera enregistre au Conseil Supérieur de Québec et partout ailleurs où besoin sera et Sa Majesté, pour témoignage de sa volonté, a voulu signer de sa main ce titre contresigné par moi conseiller secrétaire d'Etat et de ses commandements et finances.

LOUIS
FLEURIAU (39)

M. de Brouage qui ignorait que M. de Lavaltrie avait enfin obtenu une concession du roi se plaignait amèrement de lui en 1720. Le 27 août, il écrivait au ministre :

“ Le 16ième jour de mars dernier (1720), les nommés Baugi (40) et Parant, engagés du sieur de la Valtrie, vinrent de la rivière St-Augustin où il est cabané, dans un état pitoyable, lesquels me déclarèrent que le dit sieur les avait laissés le 2eme 8bre dernier (2 octobre 1719) ayant monté dans les terres avec les sauvages et leur ayant laissé pour tous vivres et ustensiles de leur hivernement, savoir : deux barriques de pain, un demi minot de farine, quatre livres de poudre et du plomb à proportion avec deux fusils. Voyant que les dites choses ci-dessus déclarées ne leur suffisaient point de (pour) passer l'hiver de trois personnes ils ont été obligés de venir me demander du secours après avoir été sur le point de périr de faim, ayant aussi déclaré qu'ils ont laissé à la rivière St-Augustin le nommé Georges Dumas, malade, qui était hors d'état de se mettre en chemin.

“ Je fis partir sur le champ deux hommes pour aller à la dite rivière donner du secours au nommé Dumas qui était resté malade, étant chargés de vivres et de quelques médicaments pour lui donner du soulagement lesquels l'ont trouvé en bonne santé. Sa maladie était de jeûner. Ayant reconnu que

(39) Insinuations du Conseil Supérieur, cahier 5.

(40) En 1722, M. de Lavaltrie eut un procès avec son engagé Jean Baugis. Le jugement fut rendu par l'intendant le 15 avril 1722. Voir Ordonnances des Intendants, cahier 8.

c'était une surprise du sieur de la Valterie puisque ses domestiques déclaraient qu'il y avait cinq ou six mois qu'il les avait quittés et que ceux que j'envoyais porter du secours au prétendu malade trouvèrent le sieur de la Valterie avec tous ses sauvages. J'ai l'honneur de représenter au Conseil que c'est un homme qui met ici dans les grandes inquiétudes. Je suis obligé de faire faire le quart dans l'hiver pour éviter que les sauvages qu'il m'a débauchés et qui sont avec lui ne viennent me piller et m'insulter par rapport à la grande nécessité qu'ils se trouvent l'hiver de n'avoir pas de quoi vivre non plus que lui.

“ Je n'ai pu savoir ni voir les ordres qu'il dit avoir pour en agir de la sorte, et je n'ai pas seulement la liberté d'envoyer agir à mes affaires du côté de cette rivière, non plus qu'aux environs depuis qu'il est cabané dans ce lieu, me menaçant même de piller tous les canots et de casser la tête au monde qui seraient dedans que j'enverrais dans ces endroits. C'est ce qui a fait que je n'ai pas voulu y envoyer cette année, ne voulant point exposer mon monde à être tué. Sur quoi j'attends avec grande impatience la justice que le Conseil aura la bonté de me rendre sur les plaintes que je lui fis l'année dernière ” (41).

Le 22 octobre 1720, le gouverneur de Vaudreuil écrivait au ministre :

“ Sur les plaintes que Mme de Courtemanche et le Sr son fils m'avaient faites dès l'année dernière contre le sieur de LaValtrie, j'ai eu soin de lui expliquer, en lui écrivant le printemps dernier, qu'il dépendait du commandement que le sr de Brouage avait dans toute la côte du Labrador et qu'étant sous ses ordres, il devait avoir pour lui les égards dus à son rang, que d'ailleurs il devait faire tout ce qui pouvait dépendre de lui pour vivre en bonne intelligence avec le dit sieur Brouage et avec la dame de Courtemanche qui est sa cousine germaine étant l'une et l'autre enfants de deux soeurs, et enfin je lui ai ordonné de partir de chez lui aussitôt ma lettre reçue pour aller faire des . . . au dit sr de Brouage et sa mère, leur rapporter ce qu'il avait pris dans le canot qu'ils avaient envoyé chez lui et leur demander leur amitié. Le dit sieur de LaValtrie me mandait par sa réponse du 17 juillet qu'il allait exécuter ponctuellement tout ce que je lui ordonnais, j'espère que dorénavant il ne reviendra plus au Conseil aucunes plaintes de ce côté-là, à moins que Mme de Courtemanche ne continue d'être de mauvaise humeur par la jalousie qu'elle semble avoir de ce que d'autres qu'elle s'établissent dans une côte qu'elle a cru devoir avoir toute seule, étant certain qu'il n'y a que cette jalousie qui puisse l'entretenir dans l'aigreur qu'elle fait paraître contre le sieur de LaValtrie pour attirer chez lui les Sauvages, mais, au contraire qu'elle l'avait traité avec beaucoup

de dureté, non seulement en lui refusant le secours de poudre, plomb, et biscuit dont il avait un extrême besoin, mais encore en faisant défendre par son fils aux capitaines malouins qui faisaient la pêche dans cette côte de lui en fournir" (42).

En 1725, M. de Lavaltrie, Zacharie Turgeon et Charles Turgeon, son fils, tous deux habitants de Beaumont, et Joseph Filteau, habitant de l'île d'Orléans, formaient une société pour faire valoir par tiers le poste de Saint-Augustin. Turgeon devait fournir son bateau nommé le *Saint-Etienne* du port d'environ vingt tonneaux et il devait partager pour un tiers dans les profits et dépenses pendant trois années consécutives.

Le 6 septembre 1726, la société était dissoute. Les Turgeon père et fils se retiraient moyennant compensation. Le bateau le *Saint-Etienne* devait rester à MM. de Lavaltrie et Joseph Filteau qui continuaient en société l'exploitation du poste de Saint-Augustin (43).

À la mort de sa mère, le 1er mars 1733, M. de Lavaltrie avait hérité de certains droits dans la seigneurie de Lavaltrie.

Le 3 novembre 1733, M. de Lavaltrie vendait à son frère aîné, Pierre Margane de Lavaltrie, officier dans les troupes du détachement de la marine, "ses droits successifs mobiliers et immobiliers, fruits et revenus, qu'il pouvait avoir et prétendre en la succession tant de feu M. S'éraphin Margane de Lavaltrie que de dame Loure Bissoi, ses père et mère, pour la somme de deux mil deux cents livres" (44).

Les seigneurs, sous le régime français, étaient souvent aussi pauvres que leurs censitaires. Ce ne fut que quatre années plus tard que le seigneur de Lavaltrie put acquitter sa dette de deux mille deux cents livres envers son frère (45).

Le 11 septembre 1737, M. de Lavaltrie baillait à ferme son poste de la rivière Saint-Augustin, à la côte du Labrador, pour le temps et espace de trois années, à Michel Petrimoulx, Charles Chéron et Nicolas Caron l'aîné, tous trois de Québec.

Les trois associés devaient faire à la place de M. de Lavaltrie le commerce de pêche de loup-marins, la traite avec les Sauvages, la chasse, etc., etc.

Ce bail à ferme était fait pour le prix de deux cent cinquante livres

(42) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 45.

(43) Acte de Louet, 6 septembre 1726.

(44) Acte de Adhémar, 3 novembre 1733.

(45) Acte de Barolet, 23 mai 1737.

année. Les associés payaient leur première année de bail d'avance (46).

En 1739, un triste événement changeait la destinée de M. de Lavaltrie. Le 29 décembre 1739, sa femme, Angélique Guyon-Desprez, décédait à Beauport, à l'âge de 55 ans. Elle lui avait donné un fils, Louis-François Margane de Lavaltrie, né à Beauport le 28 janvier 1713. Le jeune de Lavaltrie avait épousé, onze mois avant la mort de sa mère, à Saint-Thomas, le 22 janvier 1739, Marie-Anne Couillard, fille de feu Louis Couillard, seigneur en partie de la Rivière-du-Sud, et de Marie-Anne Nolin. Seul au foyer, M. de Lavaltrie décida de se faire prêtre.

On le voit, pendant les années 1740 et 1741, régler toutes ses affaires et disposer de ses intérêts.

Le 9 décembre 1741, M. de Lavaltrie faisait bail à ferme et prix d'argent, à commencer du 1^{er} septembre 1742 pour finir à pareil jour de l'année 1748, du poste vulgairement nommé de Saint-Augustin, sur la côte de Labrador, à Jean-Baptiste Pommereau, négociant à Québec.

M. Pommereau devait jouir pendant toute la durée de son bail de tous les privilèges accordés à M. de Lavaltrie par son acte de concession du 26 mai 1720 : pêche de loups-marins, chasse, traite avec les Sauvages, etc., etc.

Ce bail était fait moyennant la somme de 250 livres de ferme et loyer par année.

Il était convenu entre M. de Lavaltrie et M. Pommereau qu'à la fin de ce bail M. de Lavaltrie ne pourrait l'affermir à d'autres sans en donner la préférence à M. Pommereau qui serait libre de retenir la dite ferme sur le pied de ce qui pourrait alors être offert au bailleur.

Il était aussi arrêté entre les parties qu'au cas où M. de Lavaltrie, pendant le cours de ce bail, affermerait le poste de Saint-Augustin, pendant le temps de sa vie durant, il serait également tenu de donner la préférence à M. Pommereau au prix qui lui serait offert.

Dans le cas où M. Pommereau ou ses ayant causes n'accepteraient pas la préférence au prix offert, le bail à ferme ne devait subsister que pendant trois années, au lieu de six années (47).

Ses affaires réglées, M. de Lavaltrie entra au grand séminaire de Québec. Il avait dû faire un excellent cours d'études car il reçut tous les ordres en moins de deux années. Il fut ordonné prêtre par Mgr de Ponthriand le 22 septembre 1742.

(46) Acte de Barolet, 11 septembre 1737.

(47) Acte de Barolet, 9 décembre 1741.

M. de Lavaltrie continua à résider au séminaire de Québec tout en aidant au curé de Québec dans les fonctions du saint ministère.

Au mois de janvier 1746, Mgr de Pontbriand nommait M. de Lavaltrie curé de la paroisse du Cap Saint-Ignace.

Elevé à la prêtrise à l'âge de cinquante-huit ans, usé, malade, M. de Lavaltrie n'était pas en état d'exercer le saint ministère à la campagne.

En septembre 1747, il revenait au séminaire de Québec. Mgr de Pontbriand le chargea de desservir l'Hôtel-Dieu de Québec, tout en résidant au Séminaire.

M. de Lavaltrie décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec le 6 mars 1750, et fut inhumé le lendemain dans le cimetière de cet hôpital.

Il est dit dans son acte de sépulture qu'il décéda "muni des sacrements de l'Eglise et après avoir souffert avec patience les douleurs d'une longue maladie et donné l'édification publique" (48).

Un mot du fils de M. de Lavaltrie. Nous n'avons pu trouver l'endroit ni la date de sa mort. Tout ce que nous pouvons affirmer c'est qu'il mourut entre le mois de décembre 1743 et le mois d'août 1744.

Sa veuve se remaria à Beauport, le 3 juillet 1747, à Louis Fournier des Carrières, cadet de la compagnie de la Martinière dans les troupes du détachement de la marine, fils de Edme Fournier et de Marie-Anne Matay, de la paroisse de Saint-Paul, à Paris.

De son mariage avec M. de Lavaltrie elle avait eu quatre enfants :

1o—Louis-François Margane de Lavaltrie né à Beauport le 6 avril 1740. En 1766, il était officier dans les troupes de la Louisiane.

2o—Marie-Louise-Michèle Margane de Lavaltrie née à Beauport le 19 septembre 1741. Mariée à Québec, le 8 septembre 1766, à Pierre Leclerc, capitaine de navire, natif de Saint-Laurent, île d'Orléans, fils de Jean Leclerc et de défunte Madeleine Gosselin. Décédée à Québec le 17 mai 1784.

3o—Marie-Anne Margane de Lavaltrie née à Beauport le 19 septembre

(48) Mgr Tanguay (*Répertoire du Clergé canadien*) nomme M. de Lavaltrie "François Margane de Chart de Lavaltrie". Erreur.

La concession du havre de la rivière Saint-Augustin sur la côte de Labrador avait été accordée à M. de Lavaltrie *sa vie durant*. Le 20 avril 1750, juste un mois et demi après sa mort, M^{rs}. de la Jonquière et Bigot accordaient l'ancienne concession de M. de Lavaltrie au sieur Cheron, capitaine de navire. Les conditions étaient à peu près les mêmes que celles qui avaient été faites à M. de Lavaltrie trente ans auparavant. La concession était faite, cependant, seulement pour neuf années.

1742. Mariée à Saint-Thomas le 7 février 1763 à Guillaume-Michel-François Malherbe dit Champagne, navigateur. Décédée à Québec le 16 octobre 1797.

4o—Angélique Margane de Lavaltrie née à Beauport le 27 août 1744. Décédée à Saint-Thomas le 4 janvier 1768.

X

Catherine-Alphonsine Margane de Lavaltrie.—Née à Montréal le 11 mars 1690.

Décédée à la Pointe-aux-Trembles de Montréal le 17 août 1690.

XI

Louise-Marguerite Margane de Lavaltrie.—Née à Montréal le 5 décembre 1691.

Marié à Québec, le 28 octobre 1713, à Claude-Charles Du Tisé, enseigne d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, veuf de Marie-Anne Gaultier de Comporté (49).

M. DuTisé, originaire de Paris, paroisse Saint-Germain d'Auxerre, était passé dans la Nouvelle-France au commencement du dix-huitième siècle.

En 1714, M. DuTisé obtenait la permission d'aller servir dans les troupes de la Louisiane.

En 1722, M. DuTisé recevait le commandement d'une compagnie et l'année suivante, le 21 octobre, le roi lui donnait le commandement du poste des Illinois.

Il mourut aux Illinois en 1730 (50).

Un des fils de M. DuTisé, officier dans les troupes de la Louisiane, fut brûlé par les Chicachas, le 25 mars 1736, en même temps que MM. de Vincennes, d'Artaguet, de Coulange, Drouet de Richerville, d'Esgly, de Saint-Ange, de Tonty, du Père Sénat, etc., etc.

1^{ère} génération : Séraphin Margane de Lavaltrie.

2^{ème} génération : Pierre Margane des Forêts et de Lavaltrie.

(49) Contrat de mariage à Québec, le 28 octobre 1713.

(50) *Comptes-rendus de l'Athénée louisianais*, nov. 1899, pp. 566-570.

PIERRE MARGANE DES FORETS DE LAVALTRIE

Né à Lavaltrie en 1678 (51).

Il fut admis, à l'âge de quinze ou seize ans, comme *petit officier* dans les troupes du détachement de la marine.

Un acte notarié du 7 août 1699 le désigne sous le nom de "Pierre Margane escuyer, sieur des Forêts, officier dans le détachement de la marine" (52).

Le 17 novembre 1704, MM. de Vaudreuil et Beauharnois écrivaient au ministre :

" Le Sr de Batilly, enseigne, qui s'est fort distingué dans le parti que le Sr de Vaudreuil a envoyé cet hiver contre les Anglais y ayant été tué, nous vous proposons le sieur des Forêts, petit officier depuis longtemps, pour remplir l'emploi de son frère, qui est le second tué au service du Roi. C'est un bien bon sujet qui mérite l'honneur de votre protection, tous deux enfants d'un ancien capitaine dans les troupes de ce pays, après l'avoir été dans le régiment de Carignan " (53).

Il faut croire que le ministre en avait bien d'autres à faire passer avant M. des Forêts puisque ce ne fut que huit ans plus tard qu'il fut promu enseigne. Sa commission est en date du 18 juin 1712. Il est encore désigné sous le nom de M. des Forêts dans ce document officiel (54).

En 1721, M. des Forêts ou plutôt M. de Lavaltrie, car il avait pris le nom de son père dans l'intervalle, montait en grade. Il était fait lieutenant. L'étape, cette fois, avait été de neuf ans.

M. de Lavaltrie, la chose est certaine, prit part à quelques-unes des campagnes des troupes de la marine pendant la période comprise entre 1712 et 1721 mais nous n'en trouvons aucune mention.

(51) Le contrat de mariage de Pierre Margane de Lavaltrie, reçu par le notaire Jean-Baptiste Adhémar, à Montréal, le 14 octobre 1732, le dit "natif de Montréal". D'autre part, un index des baptêmes, mariages et sépultures conservé aux archives paroissiales de Contrecoeur dit que Pierre Margane de Lavaltrie fut baptisé dans cette paroisse en 1678. L'acte lui-même est disparu. Nous avons donc raison de croire qu'il naquit à Lavaltrie.

(52) Inventaire de Séraphin Margane de Lavaltrie devant Antoine Adhémar. Ce même inventaire le dit "âgé d'environ 23 ans". On lui donnait deux ans de trop.

(53) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 22.

(54) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brynner sur les Archives canadiennes pour 1899*, p. 447.

Le 21 avril 1734, MM. de Beauharnois et Hocquart accordaient à M. de Lavaltrie une importante *augmentation* à la seigneurie que son père avait obtenue le 29 octobre 1672 et dont il avait hérité comme fils aîné. Ils lui donnaient "une lieue et demie de terre de front sur deux lieues et demie de profondeur, à prendre le dit front au bout de la profondeur et limites de la lieue et demie de profondeur du fief de Lavaltrie, pour être la dite prolongation en profondeur unie et jointe au dit fief de Lavaltrie, et ne faire ensemble qu'une seule et même seigneurie, laquelle, par ce moyen, se trouvera être d'une lieue et demie de front sur quatre lieues de profondeur. . ." (55).

Cette concession *d'augmentation* fut ratifiée par le roi le 8 février 1735 (56).

Le 1er avril 1739, M. de Lavaltrie recevait le commandement d'une compagnie (57).

Le 12 août 1746, M. de Lavaltrie assistait, au château Saint-Louis de Québec, à une importante assemblée des principaux officiers de la colonie, tant militaires que civils, et des habitants de Québec. Il s'agissait de prendre une décision sur l'opportunité de continuer ou non les fortifications de Québec. Le ministre de Maurepas était d'avis que ces travaux n'étaient pas nécessaires et que s'ils étaient entrepris, ils devaient être à la charge des habitants de Québec. Les opinions se partagèrent beaucoup. La plupart des officiers civils et des marchands se prononcèrent en faveur de la démolition des travaux commencés. Quelques-uns furent en faveur de suspendre les travaux commencés jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté. Enfin, le plus grand nombre furent en faveur de continuer les travaux. M. de Lavaltrie se rangea parmi ceux-ci (58).

Au mois d'août 1746, M. de Rigaud recevait du gouverneur de Beauharnois le commandement d'un parti de Canadiens et de Sauvages qui devait, tout en couvrant le fort Saint-Frédéric, faire une incursion dans la Nouvelle-Angleterre. Il avait sous ses ordres 600 Canadiens et 300 Sauvages. Les officiers étaient MM. de Lavaltrie et de Sabrevois, capitaines ; MM. de Vassan et de Muy, lieutenants ; MM. de Portneuf, de Villiers, de Longueuil, de Saint-Luc, de Muy Jeune, de Carqueville, La Chauvignerie, Saint-Paul de Senneville, de Léry, de Montigny, enseignes.

Parti de Montréal le 3 août 1746, le détachement était rendu au fort

(55) *Pièces et documents relatifs à la Tenure seigneuriale*, p. 173.

(56) *Insinuations du Conseil Supérieur*, cahier 7.

(57) *Rapport sur les Archives canadiennes pour 1904*, p. 261.

(58) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les Archives canadiennes pour 1899*, p. 150.

Saint-Frédéric le 13. Il se dirigea aussitôt vers la Nouvelle-Angleterre. Le 30 août, M. de Rigaud ordonnait l'assaut du fort Massachusetts. Au bout de vingt-huit heures, la garnison se rendit à discrétion. Les Canadiens ravagèrent ensuite le pays sur une étendue de douze lieues, des deux côtés de la rivière. Le retour se fit heureusement. M. de Rigaud, légèrement blessé au bras, n'avait perdu qu'un seul homme, tué à l'attaque du fort Massachusetts (59).

En 1747, M. de Lavaltrie commandait au Sault Saint-Louis (60).

En novembre 1747, M. de Boishébert, rendant compte au ministre des aptitudes et des qualités des officiers des troupes du détachement de la marine, disait de M. de Lavaltrie :

“ Au Sault Saint-Louis, où sont les Iroquois qui est le plus grand village de nos domiciliés, M. de Lavaltrie, capitaine, brave, honnête homme, paisible, a eu le commandement avec un officier sous lui, qui y reste ; dans les autres postes on n'y en a laissé qu'un, ayant retiré les seconds à cause du peu d'officiers que nous avons ; les Sauvages de ce poste eurent de la peine à recevoir cette petite garnison de vingt soldats par plusieurs mauvaises raisons alléguées où de certains intérêts secrets avaient part. Ils y vivent tranquillement à présent, et ce n'est qu'à condition que M. le général retirera cette garnison dès que la paix sera faite ; cette difficulté n'avait jamais été et la plus grande partie sont forts du sentiment contraire et fort aises de le voir. Et de très longtemps il y a toujours eu des soldats dont les Sauvages étaient fort contents et si on faisait sortir quelque détachement, tous les hommes y criaient qu'on abandonnait leurs femmes et leurs enfants de même c'est ce que de mauvais génies ont pris l'échange ” (61).

En quittant le gouvernement de la Nouvelle-France, M. de la Galissonnière avait recommandé les officiers les plus méritants pour des promotions et la croix de Saint-Louis. M. de Lavaltrie fut du nombre.

Le 23 mai 1749, le ministre écrivait à M. de la Jonquière :

“ Le roi a bien voulu avoir égard à la demande que M. le comte de la Galissonnière a faite de la croix de Saint-Louis en faveur des sieurs Des Noyelles, Lavaltrie, chevalier de La Corne et de La Vérandrye, capitaines, et du

(59) Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, vol. II, p. 485 ; Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les Archives canadiennes pour 1899*, p. 151.

(60) *Documents relative to the history of the State of New-York*, vol. X, p. 81.

(61) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 89.

chevalier de Beauharnois, lieutenant d'artillerie. Je vous envoie pareillement les croix et les ordres pour la réception de ces nouveaux chevaliers " (62).

En 1751, M. de Lavaltrie était au fort Frontenac avec M. de Verchères.

Dans l'été de 1751, l'abbé Picquet, fondateur de la Présentation, faisait une excursion sur le lac Ontario, dans le but de recruter des néophytes pour sa mission. Au milieu de juillet, il arrêta au fort Frontenac où on lui fit une très belle réception.

" Jamais réception ne fut plus solennelle, écrivait l'abbé Picquet. Les Nipissings et les Algonquins, qui s'en allaient en guerre avec M. de Belestre, se mirent en haie de leur propre mouvement, et nous saluèrent par plusieurs décharges de mousqueterie et par des cris de joie sans fin. De tous nos canots d'écorce, on répondit de la même manière. M. de Verchères et M. de la Valterie firent en même temps tirer les canons du fort ; et mes sauvages, transportés de joie de l'honneur qu'ils recevaient, faisaient eux-mêmes un feu continu, et poussaient des cris et des acclamations qui réjouissaient tout le monde " (63).

Par une lettre de M. de Longueuil à M. de Rouillé du 21 avril 1752, nous constatons que M. de Lavaltrie était alors commandant au fort Niagara. M. de Céloron, commandant de Détroit, avait envoyé à M. de Lavaltrie d'importantes dépêches avec prière de les faire porter par un soldat au fort Rouillé (Toronto) d'où on devait les faire parvenir à Montréal. Ce soldat disparut. Il avait probablement été tué par les Sauvages. M. de Lavaltrie se donna beaucoup de soins pour retrouver les dépêches de M. de Céloron, craignant qu'elles ne tombent aux mains des Anglais (64).

Le 1er octobre 1755, M. de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France, avait une conférence à Montréal avec vingt ambassadeurs Tsonnon-touans. M. de Noyan, chevalier de Saint-Louis, major de Montréal ; Duplessis-Fabert, de Lavaltrie et de la Corne, chevaliers de Saint-Louis, capitaines ; Saint-Luc de la Corne et Charles Le Gardeur de Repentigny, lieutenants, assistaient à cette conférence. Le principal orateur fut le chef Gaiachoton, qui présenta plusieurs colliers au gouverneur. M. de Joncaire, qui avait été adopté par les Tsonnontouans, fut leur interprète auprès du gouverneur. L'étiquette sauvage exigeait un certain délai entre la présentation des colliers et la réponse

(62) *Rapport sur les Archives canadiennes pour 1905*, vol. I, p. 116.

(63) L'abbé Auguste Gosselin, *Le fondateur de la Présentation : l'abbé Picquet*, p. 21.

(64) O'Callaghan, *Documents relative to the history of the State of New-York*, vol. X, p. 246.

du gouverneur. Le 3 octobre, les ambassadeurs Tsonnontouans rencontrèrent de nouveau M. de Vaudreuil et les officiers qui avaient assisté à la conférence de l'avant-veille. M. de Vaudreuil parla aux Tsonnontouans par l'entremise de M. de Joncaire (65).

Le 13 décembre 1756, nouvelle conférence, encore à Montréal, entre M. de Vaudreuil et cent ambassadeurs Goyogouins, Onnontagués, Onneyouts, Tuskarorins, Canaoneuska, Totierono, Tsonnontouans, etc., etc. M. de Vaudreuil, afin d'éblouir ces importants personnages, s'était fait entourer d'un brillant état-major. Assistaient à la conférence : M. Bigot, intendant, M. le chevalier de Lévis, M. Rigaud de Vaudreuil, M. d'Ailleboust, M. de Noyan, les capitaines Duplessis-Fabert, de Lavaltrie, de Sabrevois, de Contrecoeur, Dumas, de Lacorne, Saint-Luc, etc., etc. Les chefs des Iroquois du Sault Saint-Louis et du lac des Deux-Montagnes étaient aussi présents. Les discours furent nombreux et longs. M. Perthuis, qui parlait l'iroquois comme sa propre langue, fut l'interprète en cette occasion (66).

En août 1757, M. de Lavaltrie prenait part au siège du fort William-Henry, situé au fond du lac Saint-Sacrement (aujourd'hui George). Les troupes françaises et canadiennes étaient commandées par MM. de Montcalm et de Lévis. Elles firent des prodiges de valeur. Les Sauvages combattirent aussi avec vaillance. Le colonel Monro, commandant du fort William-Henry, capitula le 9 août 1757, après s'être intrépidement défendu pendant neuf jours.

Cette belle victoire fut cependant ternie par le massacre que firent les sauvages alliés des prisonniers de guerre anglais. Il y eut, semble-t-il, imprudence des deux côtés. Du côté français, on ne prit pas assez de précautions pour protéger les Anglais des attaques des Sauvages, et du côté anglais on commit l'imprudence de donner en abondance du rhum aux Sauvages (67).

L'année suivante, le 8 juillet, M. de Lavaltrie prenait encore part à la glorieuse bataille de Carillon qui fut le fruit du génie militaire de Montcalm et la vaillance de ses troupes (68).

(65) E.-B. O'Callaghan, *Documents relative to the history of the State of New-York*, vol. X, p. 345.

(66) E.-B. O'Callaghan, *Documents relative to the history of the State of New-York*, vol. X, pp. 499 et seq.

(67) E.-B. O'Callaghan, *Documents relative to the history of the State of New-York*, vol. X, p. 848.

(68) E.-B. O'Callaghan, *Documents relative to the history of the State of New-York*, vol. X, p. 801.

Le 26 janvier 1759, le roi accordait une pension de 400 livres à M. de Lavaltrie (69).

Par une lettre de M. de Vaudreuil au ministre Berryer du 30 mars 1759, nous voyons que M. de Lavaltrie passa l'hiver de 1758-1759 dans les environs du fort Duquesne, surveillant avec un certain nombre de Canadiens et de Sauvages les mouvements des Anglais (70).

Dans le tableau général des officiers de la marine servant en Canada préparé en 1759 ou en 1760, on lit :

“ La Valterie Desforets, enseigne en pied en 1712, lieutenant en 1721, capitaine en 1739 ” (71).

Dans une liste apostillée des officiers des troupes du détachement de la marine dressée en 1761 ou 1762, on lit au sujet de M. de Lavaltrie :

“ Riche, Honnête homme, Vieux, Hors d'état de servir. A resté (au Canada) ” (72).

M. de Lavaltrie ne survécut pas longtemps au changement de régime. Il décéda à Montréal le 1er janvier 1766.

Il avait épousé, à Montréal, le 14 octobre 1732, Louise-Charlotte d'Ailleboust d'Argenteuil, fille de feu Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil et de Louise Denys (73).

De leur mariage naquirent quatre enfants :

I

Louise-Jeanne Margane de Lavaltrie.—Née à Montréal le 8 août 1733.

Décédée à l'Assomption le 27 décembre 1822, et inhumée à Lavaltrie le 30 du même mois (74).

II

Marguerite-Charlotte Margane de Lavaltrie.—Née à Montréal le 28 février 1735.

Décédée au même endroit le 7 juin 1735.

(69) *Rapport sur les Archives canadiennes pour 1905*, vol. 1er, p. 280.

(70) *Archives du Canada, Correspondance générale*, vol. 104.

(71) *Rapport sur les Archives canadiennes pour 1885*, p. CLXXVI.

(72) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les Archives canadiennes pour 1899*, p. 29.

(73) Contrat de mariage devant Jean-Baptiste Adhémar, à Montréal, le 14 octobre 1732.

(74) René Boileau écrit dans son *Journal* : “27 décembre 1822—Décès de Dlle Louise-Jeanne Margane de Lavaltrie. M. Lamothe, curé de Berthier, a prononcé l'oraison funèbre” — Gustave Drolet, *Zouvianna*.

III

Marguerite-Charlotte-Stanislas Margane de Lavaltrie.—Née à Montréal le 13 novembre 1739.

Elle vivait encore en 1781 (75).

IV

Pierre-Paul Margane de Lavaltrie.—Né à Montréal le 14 août 1743.
Le continuateur de la lignée.

1ère génération : Séraphin Margane de Lavaltrie.

2ème génération : Pierre Margane des Forêts et de Lavaltrie.

3ème génération : Pierre-Paul Margane de Lavaltrie.

PIERRE-PAUL MARGANE DE LAVALTRIE

Né à Montréal le 14 août 1743.

Il entra dans les troupes du détachement de la marine à l'âge de treize ans.

En 1759, à peine âgé de seize ans, M. de Lavaltrie se battit avec vaillance contre les Anglais.

Après la chute de Québec et la capitulation de Montréal, il passa en France pour continuer à servir dans l'armée française.

En 1765, M. de Lavaltrie revint au pays, à la demande de son père, alors âgé de 87 ans, dont il était le fils unique, et qui voulait lui laisser sa seigneurie.

Dans un mémoire adressé par le chevalier de Léry au gouverneur Carleton le 7 septembre 1767, nous lisons :

“ Le 4 septembre 1765, Je me trouvai chez le général Murray lorsque Mr de LaValtrie, canadien, arrivant de France à la demande de Monsr. son père officier âgé de quatre-vingt quatre ans qui l'avait demandé pour le voir et lui laissé son hérité. Ce général reçut assez froidement ce jeune officier et dit que tous ceux qui venoit de France était autant d'espions que cette cour envoyait en Canada. Je dis au général que les officiers françois ne pouvois pas être suspecter de faire ce métier, que j'espérais qu'il leur rendrait plus de

(75) Acte de foi et hommage rendu pour le fief et seigneurie de Lavaltrie par Pierre-Paul Margane de Lavaltrie en 1781.

justice par la suite, que Mr de La Valterie s'établirais sans doute sur une seigneurie qu'avoit Mr son père (depuis le père est mort, le fils a laissé le service de France et a épousé une demoiselle canadienne et est très bien établi) . . ." (76).

En 1775, fidèle aux nouveaux maîtres du pays, M. de Lavaltrie prit les armes pour combattre contre les troupes américaines qui avaient envahi le territoire canadien.

M. Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport, qui était prisonnier des Américains, à Albany, écrivait à l'honorable M. Baby le 31 janvier 1776 :

" Votre succès (la défaite de Montgomery) nous est parvenu avec, peut-être, la différence d'un plus grand avantage ; que j'envie le sort de ceux qui servent sous un si brave homme ! " (Carleton).

Puis M. Duchesnay parlait d'un bataillon de Canadiens qu'on levait dans le moment :

" Monsieur de Longueuil m'a dit que Mons. de Belestre, qui avait vu la liste des officiers devant former le bataillon ordonné par M. le général, lui avait dit que tous ceux qui étaient dans le 1er bataillon ne seraient pas placés dans celui-ci. Lamorandière est au désespoir et m'engage à vous en parler. Tous les officiers qui se sont montrés bons sujets devraient, ce me semble, s'attendre à la préférence."

M. Duchesnay, bien placé pour parler avec connaissance de cause, nommait ensuite par ordre de mérite les principaux officiers qui s'étaient montrés "bons sujets".

C'étaient M. de Belestre, lieutenant-colonel, M. de Longueuil, major, les capitaines de Boucherville, de Lavaltrie, de Saint-Ours, de Rouville, Deschambault et de Lotbinière (77).

En 1791, l'Angleterre nous accordait une nouvelle constitution. L'ancienne province de Québec était divisée en deux provinces : le Haut-Canada et le Bas-Canada, ayant chacune un Conseil législatif et une Chambre d'Assemblée. La province du Bas-Canada fut divisée en vingt-un comtés.

Les élections des députés à la nouvelle Chambre eurent lieu dans l'été de 1792. M. de Lavaltrie fut choisi comme député du comté de Warwick dans lequel se trouvait sa seigneurie. Élu le 10 juillet 1792, il siégea jusqu'à la fin du premier parlement, c'est-à-dire jusqu'au mois de mai 1796.

M. de Lavaltrie décéda dans sa seigneurie de Lavaltrie, le 10 septembre

(76) *Rapport sur les Archives du Canada pour 1888*, p. 23.

(77) L'abbé Verreau, *L'Invasion du Canada*, p. 324.

1810. Il fut inhumé le surlendemain dans l'église de Lavaltrie, sous le banc seigneurial, du côté de l'Épître.

La *Gazette de Québec* disait, le 20 septembre 1810 :

“ Digne fils d'un père respectable, mort à l'âge de 84 ans, décoré de l'Ordre royal et militaire de St-Louis, et qui servit avec distinction dans la guerre de l'Amérique, ayant à peine atteint l'âge de 13 ans, il suivit ses traces dans la carrière militaire, et servit avec distinction dans les dernières années qui ont précédé la conquête de cette colonie ; et passa en France l'année 1760, où il servit bien des années toujours avec la même distinction.

“ De retour dans son pays natal après la paix de 1763 et la cession qui en fut faite par la France au Roi de la Grande Bretagne, il eut de nouvelles occasions de faire connaître l'élévation de ses sentiments, et la noblesse de son caractère.

“ En 1775, il prouva par son exemple, par son zèle, et son dévouement envers son nouveau souverain le caractère du vrai gentilhomme.

“ Il mourut le 10 septembre 1810 en sa maison seigneuriale de Lavaltrie, regretté de tous. Ses obsèques furent faites le 13 septembre dans l'église de Lavaltrie au milieu d'un concours immense. Colonel d'une des divisions de milice de cette province, il en reçut les honneurs bien mérités et dus au rang qu'il occupait.”

M. de Lavaltrie avait épousé, à Terrebonne, le 31 mars 1760, Marie-Angélique de La Corne de Chapt, fille de Louis de La Corne de Chapt et de Elisabeth de Ramezay.

Elle décéda à Lavaltrie le 26 février 1815 et fut inhumée le lendemain dans l'église paroissiale.

Un seul enfant était né de leur mariage :

Suzanne-Antoinette Margane de Lavaltrie, née à Lavaltrie le 4 janvier 1772, et mariée, à Lavaltrie, en octobre 1792, à Charles-Gaspard Tardieu de Lanaudière, fils de Charles-François-Xavier Tardieu de Lanaudière et de Marie-Catherine LeMoyné de Longueuil.

M. Tardieu de Lanaudière décéda à Lavaltrie le 7 juin 1712, à l'âge de 42 ans. Il fut inhumé le 9 juin, dans l'église paroissiale, sous le banc seigneurial.

Madame Tardieu de Lanaudière décéda à son tour à Lavaltrie le 22 avril 1822. Elle fut inhumée le 24 avril, dans l'église paroissiale, sous la chapelle de la Sainte-Vierge.

Avec la mort de madame Tardieu de Lanaudière disparaissait le dernier

membre de la famille de Lavaltrie qui avait joué un si beau rôle dans notre pays pendant un siècle et demi (78).

(78) Du mariage de Charles-Gaspard Tareu de Lanaudière et de Suzanne-Antoinette Margane de Lavaltrie naquirent : 1o Pierre-Paul Tareu de Lanaudière, qui continua la lignée des Lanaudière ; 2o Marie-Charlotte Tareu de Lanaudière qui devint l'épouse de l'honorable Barthélemi Joliette ; 3o Marie-Antoinette-Suzanne Tareu de Lanaudière, qui devint l'épouse du docteur Pierre-Charles Leodel.

